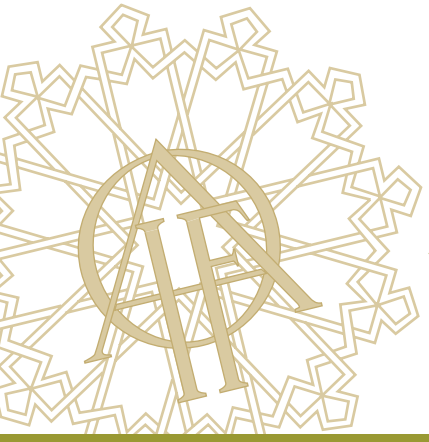
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 32 (1998), p. 1-28

Jean-Luc Arnaud

Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Jean-Luc ARNAUD

Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle

LE PREMIER JUIN 1897, l'administration anglaise procédait au recensement général de la population de l'Égypte [1]. Le recensement précédent était alors vieux de quinze ans et ses résultats étaient jugés peu fiables [2]. Cette opération intervient à un moment où l'Égypte entre dans un cycle d'importantes mutations. L'assainissement de la dette publique est en bonne voie et, depuis le début des années 1890, le libéralisme économique anglais commence à porter ses fruits. La seconde moitié de cette décennie est marquée par le développement rapide des sociétés privées, mobilisant d'importants capitaux destinés à l'exploitation de concessions de terres agricoles, au développement des transports ou à celui du secteur industriel [3]. Le Caire n'est pas épargné par ce mouvement, bien au contraire. C'est là que les sièges sociaux de la plus grande part des entreprises privées s'installent, entraînant avec eux une forte croissance du secteur tertiaire supérieur, bancaire notamment. Cette dynamique donne lieu à d'importantes recompositions. La concentration des capitaux affectés à la production industrielle provoque le développement du salariat et d'une classe ouvrière au détriment de l'artisanat et des corporations [4]. Pour sa part, la croissance du secteur

Le système de transcription choisi par l'auteur a été respecté.

[1] *Recensement général de l'Égypte, 1er juin 1897 - 1er moharram 1315,* 1898, Le Caire, Imprimerie nationale. La ville du Caire est traitée dans le volume 1 : « Basse-Égypte, gouvernorats et provinces », p. 1-55.

[2] *Recensement général de l'Égypte, 15 gamad akher 1299 - 3 mai 1882,* t. 1, 1884, Le Caire, Imprimerie nationale. *Recensement général de l'Égypte, 3 mai 1882, Catalogue général alphabétique,* t. 2, 1885, Le Caire, Imprimerie nationale.

[3] Les chiffres donnés par Crouchley montrent que les investissements étrangers en Égypte ont doublé entre 1892 et 1897 puis encore doublé durant les cinq années suivantes; A.E. Crouchley, *The Investment of Foreign Capital in Egyptian Companies and Public Debt,* Cairo, 1936, p. 148-156; voir aussi R. Owen, *The Middle East in the World Economy 1800-1914,* London, New York, Methuen, 1981, p. 216-243. Selon S. Saul, la reprise économique débute vers 1896. S. Saul, « La France et l'Égypte à l'aube du XXe siècle, les difficultées d'une jonction », *in: Le miroir égyptien,* Marseille, édition du quai Jeanne Laffitte, 1984, p. 109-124.

[4] G. Baer, *Studies in the Social History of Modern Egypt,* Chicago, University of Chicago Press, 1969, notamment le chap. 9, p. 149-160.

Annales islamologiques 32—1998

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

tertiaire entraîne une multiplication du nombre des employés. Simultanément, les sociétés foncières, immobilières et de transport en commun s'engagent dans une forte spéculation à l'origine d'une extension considérable du périmètre de l'urbanisation. La démultiplication de l'offre de terrains, relayée par la mise en place – ou pour le moins la forte croissance – de nouvelles classes de la société urbaine et l'arrivée massive de migrants [5], provoque une réorganisation des groupes sociaux dans l'espace.

Le recensement de 1897 effectue une coupe détaillée de la population cairote alors que ces mouvements sont engagés depuis quelques années seulement. Il permet de dresser un état précis de la composition et de la répartition de la population dans l'espace avant les grands chambardements – au moins en ce qui concerne le développement de l'urbanisation – du début du siècle. En outre, une recherche des représentations cartographiques du Caire à la fin du XIX[e] siècle a livré plusieurs documents essentiels – un plan détaillé dressé durant l'année précédant le recensement notamment [6] – ils complètent les données chiffrées et surtout, ils en permettent une lecture renouvelée. Enfin, les annuaires et les indicateurs, eux aussi contemporains du recensement, offrent pour les quartiers centraux de la ville – ceux des affaires – un état des lieux des activités qui y sont pratiquées [7]. Exploité jusqu'à ce jour hâtivement ou de manière fragmentaire, ce recensement mérite que l'on s'y arrête plus longuement. L'étude de la ventilation de la population dans l'espace s'annonce prometteuse puisqu'elle est particulièrement fine. Les principales caractéristiques des neuf millions sept cent mille habitants de l'Égypte sont en effet distribuées dans environ 4 000 unités de compte (*nahiya* et *chiyakha*). Pour sa part, la population de plusieurs villes importantes – celles qui jouissent d'une autonomie administrative [8] – est finement ventilée en *qism* (districts) et en *chiyakha* (quartiers). Ainsi, les 570 000 habitants du Caire sont saisis dans 207 *chiyakha* regroupées en 13 *qism* au sommet de la hiérarchie et découpées en 2 287 « boulevards, rues, ruelles, etc. » à la base. La finesse de la ventilation n'est pas seulement géographique, elle est aussi qualitative. Au niveau des *chiyakha*, la population est distribuée entre 26 caractères.

[5] J.-L. Arnaud, *Le Caire – mise en place d'une ville moderne, 1867-1907*, Arles, Sindbad, Actes sud, 1998, p. 21-22.

[6] *Plan général de la ville du Caire et des environs*, 1/4 000, 13 feuilles, Le Caire, ministère des Travaux publics, 1896; et aussi un plan d'archives, sans titre, manuscrit, 1/1 000, 1/500 et 1/200, 352 feuilles, daté du 31-12-1892, archives du ministère des Travaux publics, sans référence. Pour plus de détails sur ce document, voir J.-L. Arnaud, *op. cit.*, 1998, p. 214.

[7] Les premiers annuaires publiés en Égypte datent de 1868. Deux sont contemporains du recensement: Mieli M. di S., *1896, Guide égyptien du Caire, annuaire administratif et commercial dressé par M. di S. Mieli*, Le Caire, Imprimerie Internationale Habalin, 1896 et S.G. Poffandi, *Indicateur égyptien administratif et commercial*, Alexandrie, 1897.

[8] Il s'agit des gouvernorats; les agglomérations du Caire, d'Alexandrie, de Damiette, du Canal, de Suez et d'el-Ariche bénéficient de ce statut. Il ne s'agit pas nécessairement des plus grandes villes mais du résultat d'un classement administratif.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Population générale	**Religions (masculin et féminin)**
– Masculin	– Musulmans, total
– Féminin	– Chrétiens, total
– Total	Coptes
Subdivisions	Orthodoxes
– Boulevards, rues, ruelles, etc.	Catholiques
– Habitations et locaux	Protestants
Nationalités (masculin et féminin)	– Israélites, total
– Égyptiens, total	– Divers, total
– Étrangers, total	**Instruction**
Grèce	– Masculin
Italie	Sachant lire et écrire
France	Illettrés
Grande-Bretagne	– Féminin
Allemagne	Sachant lire et écrire
Russie	Illettrés
Autriche-Hongrie	**Professions et métiers**
Autres pays	– Masculin
	Diverses professions
	Sans profession
	– Féminin
	Diverses professions
	Sans profession

1. Nomenclature des variables ventilées par *chiyakha* (les rubriques indiquées en gras ne sont pas chiffrées).

Cependant, si la publication permet de se livrer à une exploitation statistique globale des données [9], l'analyse de leur répartition dans l'espace se heurte à l'absence de carte du découpage administratif adopté. Les volumes de la publication ne comportent aucun document cartographique et les recherches menées dans les archives à cet égard se sont jusqu'alors avérées infructueuses. Aussi, avant toute exploitation, il s'est agi de restituer les limites administratives nécessaires à la ventilation des données dans l'espace. C'est l'objet principal de cet article ; à la suite de la description des méthodes mises en œuvre et des résultats de leur application, il est apparu intéressant de réfléchir à la nature des unités de compte qui ne correspond pas toujours aux définitions généralement admises, cela à trois échelles différentes : celle des plus petites unités – les habitations et locaux, on en compte plus de 50 000 – celle des *chiyakha* et enfin celle des *qism*.

[9] J.-L. Arnaud, *op. cit.*, 1998, p. 295 sq.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

DRESSER LA CARTE

Dans la publication du recensement, les unités de compte sont désignées par un nom propre. En règle générale, pour les *qism*, leur localisation est connue : Choubra [10] est au nord du Caire, Masr el-Kadima au sud tandis que Abdine est au centre. Cependant, si la position relative de l'ensemble des *qism* est aisée à déterminer, celle des unités de taille inférieure, les *chiyakha*, l'est moins. Leurs désignations reprennent des éléments – bâtis ou espaces publics – plus confidentiels et moins faciles à repérer. Si, partant du principe qu'un élément donnant son nom à une unité est inscrit dans son périmètre, il est possible de définir la localisation de nombreuses *chiyakha* de manière générale, ces positions n'indiquent en aucun cas les limites qui séparent les unités. Or, l'exploitation du recensement, par cartographie des données thématiques dans le maillage le plus fin du découpage administratif, requiert ces limites. Elles ne livrent pas seulement les positions relatives et les contiguïtés, elles permettent aussi de mesurer la surface de chaque unité et de ventiler les données dans l'espace en fonction de leur densité.

Au delà de la distribution par *chiyakha*, les principaux caractères de la population [11] présentent la particularité d'être aussi ventilés dans des unités de compte de taille inférieure. À cette échelle, il ne s'agit pas d'unités administratives mais plutôt d'unités objectives, repérables sur le terrain : le plus souvent des rues et des ruelles désignées par leurs noms. La documentation cartographique indique la position de ces unités ; à partir de leurs localisations, il est possible de restituer les limites de chaque *chiyakha* puis de chaque *qism* par agrégations successives [12].

Le recensement compte 2 300 désignations d'unités de base. La documentation disponible pour les localiser est plus fragmentaire. Tout d'abord, si nous disposons bien d'un plan général de la ville datant de la même année que le recensement, celui-ci ne comporte pas les noms des rues. Ceux qui les indiquent sont soit plus anciens, soit plus récents. Outre celui dressé dans le cadre de l'Expédition d'Égypte au début du XIX^e siècle [13], le premier date de 1891 [14] ; il ne représente que le quartier de Boulaq pour lequel il indique 236 noms de rues alors que, selon le recensement, le *qism* Boulaq (de surface inférieure au périmètre

[10] Pour la transcription des noms propres, j'ai retenu la forme adoptée pour la publication de la version du recensement en caractères latins.

[11] Population totale, répartition hommes/femmes et nombre d'habitations et de locaux.

[12] Ce principe de constitution d'unités administratives n'est pas particulier au Caire de la fin du XIX^e siècle. À Paris, encore aujourd'hui, certains services publics répartissent les compétences de leurs multiples représentations à partir de listes-répertoires de rues, tronçons de rues ou groupes d'immeubles qui ne sont pas l'objet d'une représentation cartographique ; M.-J. Bertrand, « Les cartes administratives de Paris », *Circonscriptions administratives dans Paris et l'Ile de France. Cahier du centre de recherche et d'études sur Paris et l'Ile de France*, n° 110, 1985, p. 145.

[13] E. Jomard, « Description de la ville et de la citadelle du Kaire, accompagnée de l'explication des plans de cette ville et de ses environs » *in* : *Description de l'Égypte. État moderne*, Paris, Imp. de C.L.F. Panckoucke, t. 18, seconde partie, 1829, p. 112-375.

[14] *Plan de la ville de Boulac*, 1891, 1/4 000. Il comporte un tableau des noms des rues (236), un tableau des noms des mosquées (41) et un autre des bâtiments de l'État (13), archives du ministère des Travaux publics, sans référence.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

du plan) est constitué de 416 unités de base. Au-delà de cet exemple, je ne reprendrai pas l'exégèse des documents relatifs aux désignations des rues du Caire à la fin du XIXe siècle déjà établie dans l'introduction de l'index *Toponymie du Caire* [15]. Sans cet index qui recense et indique la localisation de plus de 6 000 désignations, la restitution du plan des unités administratives du Caire n'aurait pas pu être réalisée. Elle a cependant présenté plusieurs difficultés.

D'abord, les unités ne sont pas toutes des rues ou des ruelles, il y a des *hawch* [16], des « échèches [17] », des immeubles... dont la position n'est pas indiquée par la documentation disponible. Ensuite, *Toponymie du Caire* a été réalisé à partir d'un plan dressé entre 1909 et 1913, c'est-à-dire plus de dix ans après la publication du recensement. Malgré sa qualité et son étendue, ce plan est partiel, son périmètre est beaucoup moins large que celui pris en compte dans le recensement de la population – il ne représente ni Hélouan au sud, ni Waïly, ni Matarieh au nord et seulement une partie de Choubra et de Masr el-Kadima. Enfin, en règle générale, les noms des rues ont été peu modifiés mais la moindre variation donne lieu à des décalages parfois difficiles à résoudre. S'il est souvent aisé de repérer un changement de désignation, les transformations plus ténues, comme l'extension géographique de la section d'application d'un nom par exemple, sont plus difficiles à identifier.

Malgré ces difficultés, les unités de compte des quartiers couverts par l'index – ils regroupent environ 80% de l'ensemble de la population de la ville [18] – sont assez bien restituées ; la plupart des rues et des ruelles y ont été repérées. Celles qui manquent à l'appel, le plus souvent des *zuqâq*, des *khawkha* et des *ʿatfa*, comptent en règle générale peu d'habitants [19]. Pour les quartiers périphériques, la documentation est bien moins abondante. Les plans qui en indiquent les désignations sont plus récents, ils ont été dressés après la première guerre mondiale [20]. Dans ces quartiers, surtout pour les plus faiblement urbanisés en 1897, le décalage chronologique entre le recensement et la documentation s'est révélé d'autant plus sensible que les nombreuses *ʿizba* [21] les composant présentent une forte

[15] J.-L. Arnaud, avec la coll. de H. S. Zaki, *Toponymie du Caire*, Le Caire, Cedej-Mrc, 1994.

[16] Le *hawch* est une cour occupée par un habitat souvent précaire destiné à une population à bas revenus. Pour une définition de ce terme aux XVIIe et XVIIIe siècles, voir N. Hanna, *Habiter au Caire aux XVIIe et XVIIIe siècles*, *EtudUrb* 2, Le Caire, 1991, p. 70-71 ; pour une définition contemporaine, voir J.-Ch. Depaule *et al.*, *Actualité de l'habitat ancien au Caire, le rabʿ Qizlar*, Le Caire, Cedej, 1985, p. 60-62.

[17] Orthographe généralement employée en caractères latins pour le mot arabe *ʿichcha* (pl. *ʿichach*) qui désigne soit une habitation précaire soit un groupe d'habitations de cette qualité.

[18] Les *qism* couverts par l'index : Abdine, Bab el-Chaʿrieh, Boulac, Darb el-Ahmar, Ezbékieh, Gamalieh, Khalifa et Saïeda Zeinab, regroupent plus de 463 000 habitants, soit 81% de la population totale de la ville. En outre, je n'ai pas retenu le *qism* Hélouan, cité thermale située à une trentaine de kilomètres au sud de la ville et qui compte 4 875 habitants regroupés en une seule *chiyakha*.

[19] *Zuqâq*, *khawkha* et *ʿatfa* sont des toponymes communs qui désignent généralement des impasses de faible développement ; les plus petites, les *zuqâq*, dépassent rarement 30 mètres de profondeur.

[20] Le premier, très incomplet, a été dressé entre 1915 et 1921. Il faut attendre la fin des années 1930 pour disposer d'un plan indiquant l'ensemble des désignations ; *Cairo*, 1/5 000, 43 feuilles, Le Caire, Survey Department, 1915-1921 ; *al-Qâhira*, 1930-1960, 1/500, 1 409 feuilles, al-Qâhira, Maslahat al-Masâha.

[21] La *ʿizba* est une colonie agricole établie par un gros propriétaire ; J. Lozach et G. Hug, *L'habitat rural en Égypte*, Le Caire, Société royale de géographie d'Égypte, 1930, p. 156-160.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

propension aux changements de désignation. Leurs noms, souvent fixés suivant celui de leurs propriétaires, changent au gré des transactions. En outre, le fait qu'un même propriétaire possède parfois plusieurs *'izba* ne simplifie pas leur identification. Par exemple, dans le *qism* Choubra, les *chiyakha* el-Charabieh wa Mahmacha et Aly Pacha Chérif comportent chacune une « Ezbet Aly Pacha Chérif ».

AGRÉGER LES UNITÉS

La première opération de repérage achevée, il restait à agréger les unités de base pour reconstituer les *chiyakha* puis les *qism*. J'ai d'abord adopté un principe général : dans les zones d'urbanisation dense et continue, l'espace de chaque *chiyakha* est d'un seul tenant. C'est-à-dire qu'une *chiyakha* ne peut pas être composée de plusieurs unités de base non contiguës. Si ce principe a été validé par la restitution des *chiyakha* centrales, celles situées aux limites de la partie urbanisée – dans les zones désertiques comme dans les régions rurales – ne le suivent au contraire pas toujours. Ce principe posé, une étape intermédiaire s'est avérée nécessaire pour agréger les unités de base : il fallait définir leur principe de composition. De manière générale, chaque unité est désignée par le nom d'un espace public, élément du réseau de voirie [22]. Suivant cette définition, ce sont des vides, c'est-à-dire des espaces non habités, qui constituent les unités de base du découpage administratif de la ville. Aussi, le principe de répartition de l'espace habité – les parcelles et les îlots – suivant lequel la désignation de chaque unité est réductible à celle d'une portion d'espace public n'est pas évident. Il ne présente aucune similitude avec le découpage par îlot généralement adopté actuellement ; par contre, il ressemble beaucoup à celui du découpage, des paroisses notamment, utilisé en France avant 1790 [23]. Dans les recensements récents, l'îlot constitue l'unité de base, c'est-à-dire que les unités sont séparées par des rues ou des espaces vides non habités. Le principe adopté en 1897 au Caire est très différent. Le nom d'une portion de rue est une manière commode de désigner une entité spatiale plus vaste qui comprend aussi les constructions – lieux de résidence – qu'elle distribue. Or, ces constructions sont situées de part et d'autre de chaque rue. Ainsi, chaque unité est composée par les parcelles bordant sur ses deux rives la rue qui lui donne son nom. Suivant ce principe, les limites des unités administratives ne sont pas constituées par les rues qui séparent les îlots, mais elles correspondent aux limites des propriétés des fonds des parcelles et passent donc au

[22] Il s'agit de *châri'*, de *hâra*, de *'atfa*, de *darb*, de *sikka*, de *zuqâq* et de *khawkha* ; par commodité j'ai nommé ces unités « rues ».

[23] En France, depuis 1790 pour les districts et 1791 pour les paroisses, les limites administratives entre les unités doivent suivre des rues. Cependant, à Lyon par exemple, P.-Y. Saunier note des survivances du principe ancien dans le découpage des paroisses de 1803. M.-J. Bertrand, *op. cit.*, 1985, p. 148 et 176 ; P.-Y. Saunier, « L'église et l'espace de la grande ville au XIX^e siècle : Lyon et ses paroisses », *RevHist* n° 584, 1993, p. 345.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

cœur des îlots [24]. Cette règle définit le découpage de la plus grande part du tissu ancien où la *chiyakha* – zone placée sous l'autorité d'un chaykh selon son étymologie – correspond au principe beaucoup plus ancien du découpage de la ville en *hâra*. Ces « quartiers » étaient placés sous l'autorité des *chaykh al-hâra* ; il était possible d'en fermer les portes la nuit ou bien en cas de troubles [25]. Les *hâra* ne sont donc ni des îlots ni des groupes d'îlots mais des unités distribuées par des espaces publics et dont les limites suivent les fonds des parcelles. Dans les quartiers récents – développés après 1868 – ce sont plutôt des rues qui séparent les unités. Cependant, aussi bien dans la vieille ville que dans ses extensions, les exceptions à ces règles sont fréquentes. Par exemple, les rues Mohammed Aly et Clot bey, ouvertes l'une et l'autre dans le tissu ancien au début des années 1870, ont des statuts très différents dans le découpage administratif. Alors que la première forme une limite entre les unités, la rue Clot bey est une *chiyakha* à part entière ; elle est constituée des parcelles étroites qui la bordent sur ses deux rives. À l'inverse, dans un quartier récent fondé sous Ismaïl au début des années 1870, les *chiyakha* el-Nasrieh et el-Encha, mitoyennes, ne comptent qu'une seule rue en commun ; elles sont séparées suivant des fonds de parcelles alors même que leur réseau viaire est orthogonal et ne comporte aucune impasse.

Malgré ces exceptions, si le découpage adopté de manière préférentielle dans les quartiers récents suit des rues, c'est-à-dire des tracés indiqués sans ambiguïté par le plus grand nombre des plans, celui appliqué dans le tissu ancien nécessite une documentation bien plus détaillée. Pour effectuer les tracés exacts de ses limites, il faudrait disposer d'un plan indiquant le découpage parcellaire ; il faudrait aussi connaître, pour chaque parcelle ouverte sur plusieurs rues, c'est-à-dire toutes les parcelles d'angle et les parcelles traversantes, l'unité à laquelle elle est affectée, par la position des portes d'entrées des bâtiments notamment. Enfin, dans le cas des bâtiments comme la *wikala* Nafisa al-Bayda' dont les deux portes – celle du rez-de-chaussée et celle des étages – ouvrent sur des rues différentes dépendant de *chiyakha* différentes, la superposition des unités pose de sérieux problèmes de représentation. Dans cette situation, la limite entre les *chiyakha* ne s'exprime pas en plan mais en élévation. Or, il n'existe pas de liste des entrées dans les parcelles. Pour sa part, le plus ancien plan parcellaire général du Caire date de 1932, c'est-à-dire 35 ans après le recensement. Durant cette période, la ville a connu d'importantes transformations, notamment au début du siècle où la spéculation foncière et immobilière a provoqué une redistribution du découpage par-

[24] À la fin du XVIIIe siècle, Jomard avait déjà remarqué ce principe d'agrégation ; selon lui « la plupart des noms des rues conviennent plutôt à la masse des maisons qui entourent la ligne où l'on chemine, qu'à la rue elle même » ; E. Jomard, *op. cit.*, 1829, p. 296. En outre, cette forme de découpage est la seule qu'il est possible de mettre en œuvre pour découper finement un espace urbain où les impasses occupent parfois la moitié de la longueur du réseau viaire et où, par voie de conséquence, les îlots, au sens occidental du terme, peuvent être immenses. Pour l'ensemble de la ville en 1800, A. Raymond donne une proportion d'impasse de 46% ; A. Raymond, *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Paris, Sindbad, 1985, p. 186.

[25] N. al-Messiri, « The Concept of the Hâra, a Historical and Sociological Study of al-Sukkariyya », *AnIsl* XV, 1979, p. 313-348 ; G. Baer, *op. cit.*, 1969, p. 217-218.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

cellaire et un fort renouvellement du cadre bâti [26]. Le plan retenu, contemporain du recensement, représente l'ensemble du réseau viaire jusque dans ses moindres détails ; par contre, sauf dans les quartiers les moins denses, le découpage parcellaire n'est pas dessiné [27]. Aussi le plan restitué est-il composé de tracés conventionnels : à égale distance entre les rues périphériques pour les limites en cœur d'îlot, suivant une bissectrice dans les angles.

Ces lignes sont d'autant plus approximatives que le découpage parcellaire est plus irrégulier. Dans le tissu récent, où il l'est parfois très fortement et où je disposais de son tracé, j'ai suivi ses limites. Certaines lignes de séparartion sont particulièrement tarabiscotées. Cette simplification des tracés pose un problème pour le calcul des surfaces des unités. À défaut de pouvoir approcher la réalité de plus près, j'ai considéré que les erreurs provoquées par ces approximations se compensaient.

En dernier lieu, la toponymie, ou plutôt la structure des désignations, a aussi été mise à contribution pour l'agrégation des unités de base. Plusieurs *chiyakha* portent un nom double, Darb el-Hammam wa Zir el-Mualaq par exemple. En règle générale, ces unités sont composées de deux parties bien distinctes et, parfois, la continuité entre les deux n'est assurée que de manière très ténue. La toponymie s'est aussi avérée décisive par son contenu sémantique au moins dans deux cas. Pour tracer la limite entre l'unité Nisf Maarouf (la moitié de Maarouf) et celle désignée Qasr al-Dubara wa Nisf Maarouf ou encore pour affecter à l'unité de base Chawareh el-Françawi (les rues du Français), qui ne regroupe pas moins de 1 500 habitants, l'ensemble d'un lotissement régulier installé sur un « terrain appartenant à la Compagnie française, loti pour être vendu » en 1892 [28]. Dans les quartiers périphériques j'ai procédé par approximations successives pour compléter la carte. Cependant, c'est le plus souvent sur la base de seulement quelques désignations localisées avec certitude que les limites des unités périurbaines ont été tracées. Après une première étape au cours de laquelle la plus grande part des unités a été restituée, certaines unités de base semblaient attribuées plusieurs fois, ou, au contraire, il restait des « trous » dans le plan, des zones non attribuées ou difficilement attribuables.

[26] En outre, compte tenu de l'objectif de cette restitution – ventiler les données dans l'ensemble de la ville – il était nécessaire de choisir une échelle manipulable. Le plan parcellaire est au 1/500 et la ville de 1897 représentée à cette échelle couvre plusieurs centaines de mètres carrés. Renonçant au plan parcellaire, j'aurais pu travailler à partir d'un plan des rues contemporain du recensement – de 1897 au 1/10 000 – mais, pour la phase d'élaboration du découpage qui nécessite le report de la localisation des 2 300 unités de base, il s'est avéré trop peu détaillé. *Al-Qâhira*, 1930-1960, *op. cit.* ; *Plan général de la ville du Caire et des environs dressé par le service de la ville du Caire, réduit et gravé par le bureau de dessin du ministère*, 1897, 1/10 000, 4 feuilles, Le Caire, ministère des Travaux publics.

[27] *Plan général...*, 1896, *op. cit.*

[28] Plan d'archives, 1892, *op. cit.*

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Zones attribuées plusieurs fois

De très nombreuses unités de base sont mentionnées plusieurs fois dans des *chiyakha* différentes. Il s'agit des rues qui sont partagées entre plusieurs unités. Ce cas est fréquent dans les quartiers récents, il l'est d'autant plus que les rues sont plus longues. Ainsi, la rue Mohammed Aly, qui s'étend sur deux kilomètres, est répartie entre six unités différentes. Au-delà de cette règle générale, le découpage d'une même rue entre plusieurs unités peut prendre plusieurs formes. Soit la rue est coupée dans sa longueur, soit ses deux rives appartiennent à deux unités différentes, soit encore ces deux modalités sont combinées. Parmi ces trois possibilités, il n'a pas toujours été aisé de fixer les limites entre les unités. J'ai alors eu recours à un indicateur plus détaillé que la toponymie : le nombre d'habitations et de locaux indiqué pour chaque unité de base (je reviendrais sur la réalité que cette variable représente). Bien qu'il ne soit jamais possible d'être sûr du nombre de locaux relevés – certaines annexes de jardin étaient-elles habitées, sur quelle façade ont été comptabilisées les parcelles ouvrant sur plusieurs rues, enfin, certaines maisons étaient-elles inoccupées ? – cette indication donne un ordre de grandeur, il est d'autant plus précis que dans les quartiers récents le plan indique le découpage parcellaire et l'emprise des bâtiments. Cet indicateur a permis de préciser la position de plusieurs lignes de césure et aussi d'identifier des variations de la toponymie entre 1897 et le début du siècle [29]. La variable « habitations et locaux » a aussi permis d'identifier des agrégations dissimulées derrière une désignation unique. Par exemple, la *chiyakha* el-Kolali ne compte qu'une seule unité de base – Chare'h el-Kolali – tandis que les rues qui l'entourent ne sont pas attribuées. Or, le recensement n'indique pas moins de 311 habitations et locaux dans cette rue. Compte tenu de sa longueur, environ 400 mètres, il est peu probable que toutes les habitations recensées soient effectivement situées le long de la rue proprement dite, c'est-à-dire tous les 2 mètres 50. En outre, ce lotissement homogène dont la rue Kolali constitue l'axe principal est de création récente, sa plus grande partie a été mise en place quelques années seulement avant le recensement [30]. Dans ce cas, j'ai considéré que l'unité de base nommée Chare'h el-Kolali regroupait en fait l'ensemble des rues du lotissement qui n'étaient peut-être pas encore désignées de manière officielle.

[29] Par exemple, si on s'en tient à la toponymie, la *chiyakha* Souiqa el-Saka'in du *qism* Saïeda Zeinab s'étend par une excroissance (le Darb el-Sirga) à l'intérieur de la *chiyakha* Haret el-Saba'in de Abdine. Pour sa part, le recensement indique que le Darb ne compte que deux maisons alors qu'il s'étend sur une centaine de mètres en 1912. Or, dans un tissu présentant une forte densité (dans les rues adjacentes le nombre de maisons relativement au développement des rues est beaucoup plus important), il est très probable que le nombre des maisons ait été sous estimé. D'autre part, dans la *chiyakha* de Haret el-Saba'in, pratiquement la moitié des toponymes n'a pas été localisée et les rues *libres* ne sont pas si nombreuses. Fort de la concordance de ces deux indicateurs, j'ai attribué la section nord du Darb el-Sirga de 1912 à la *chiyakha* de Haret el-Saba'in en faisant l'hypothèse que cette section avait, depuis 1897, changé de nom pour adopter celui du Darb qu'elle prolonge. *Cairo*, 1909-1913, 1/1000, Cairo, Survey Department, 150 feuilles, feuille 41-H, 1912.

[30] Fin 1891, seulement 43000 m^2 de ce terrain sont lotis, les 90000 restant l'ont été entre 1892 et 1896 ; plan d'archives, 1892, *op. cit.* ; *Plan général...*, *op. cit.*, 1896.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Zones non attribuées

Les zones ou les « trous » non attribués étaient de différente nature. Si les plus étroits ont été affectés sans grande difficulté, les incertitudes ont augmenté avec leur taille et surtout leur éloignement du centre de la ville puisque, de manière générale, la documentation se raréfie avec la croissance de la distance au centre. Les impasses non attribuées n'ont pas posé de problème particulier, je les ai affectées à la rue qui les commande. En outre, la plupart des ruelles non identifiées ont été attribuées automatiquement car le plus souvent elles sont encadrées par les rues d'une même *chiyakha*. Lorsque plusieurs solutions étaient possibles, il a été procédé au décompte des unités non localisées dans chaque *chiyakha*. Ainsi, les unités en « ballottage » ont été attribuées aux *chiyakha* qui présentaient le plus grand nombre d'unités non localisées. D'autres rues non attribuées ont aussi posé des problèmes. Il s'agit d'abord de celles qui ne comptent pas de locaux habités – il en existe quelques-unes dans les quartiers récents dont les îlots, peu denses, sont occupés par de grandes parcelles – ou bien dont les parcelles, traversantes, sont comptabilisées sur une autre rue. Elles ne sont pas mentionnées dans le recensement puisqu'il ne tient compte que des locaux habités. J'ai attribué ces rues de la manière qui m'a semblé la plus logique.

Au-delà des ruelles et des rues – éléments linéaires –, les véritables « trous » du plan étaient constitués par des zones beaucoup plus vastes. Le palais Abdine et la Citadelle notamment, bordés chacun par plusieurs rues, à la limite de plusieurs unités, n'étaient pas attribuables à partir des informations toponymiques. L'exemple du palais Kasr el-Nil m'a conduit à adopter un autre indicateur pour attribuer ces zones. Ce palais – indiqué dans le recensement comme une unité à part entière – compte 942 hommes et 150 femmes dans 15 « habitations et locaux ». C'est-à-dire qu'il présente un fort déficit de femmes – une pour 6,3 hommes contre 1,1 pour l'ensemble de la ville – et un très grand nombre d'habitants par locaux - 73 contre 11,1. Il s'agit là d'une unité exceptionnelle aussi bien en ce qui concerne le ratio *hommes/femmes* que le nombre de résidents par locaux. Cette unité n'est cependant pas unique en son genre ; la ville en compte quelques autres, notamment celles qui comportent des casernes. Pour attribuer la Citadelle et le palais Abdine, j'ai cherché, parmi les unités voisines de ces zones, celles présentant à la fois un fort déséquilibre des sexes et un nombre élevé de résidents par locaux. Ainsi, le palais Abdine a été attribué à la rue Emad el-Din de la *chiyakha* Balaksa. Pour 12 habitations, elle compte : 486 hommes et 93 femmes (48 hab/loc, 5,2 H/F). La Citadelle a été attribuée à l'unité Atfet el-Midan, de la *chiyakha* Arab Yasar du *qism* Khalifa pour des raisons similaires (1 155 hab/loc, 9,4 H/F).

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Zones non habitées

Dans l'ordre des difficultés croissantes, les zones non habitées sont celles qui ont posé le plus de problèmes. La question de l'attribution de ces zones pour l'analyse d'un recensement de la population peut paraître saugrenue. La réaction immédiate est simplement de ne pas en tenir compte. Cependant, cette attitude n'est pas sans difficulté : peut-on admettre des « trous » dans les unités de compte ? Cette question se pose aux deux niveaux d'agrégation, dans le regroupement des unités de base en *chiyakha* d'abord, lors de la constitution des *qism* ensuite, à la fois aux franges de l'agglomération et au cœur de la ville.

Le jardin de l'Ezbékieh est bordé par quatre unités différentes et les données du recensement ne permettent pas de l'attribuer puisqu'il n'est pas habité. Il serait possible de l'exclure. Cette solution présenterait l'avantage d'éviter une forte distorsion dans le calcul de la densité de la *chiyakha* dont il dépend. Cependant, le jardin de l'Ezbékieh est l'espace public le plus vaste de la ville, qui compte aussi des places, celle de Abdine, celles de la Citadelle ou de la Gare pour ne citer que les plus vastes. Supprimer l'Ezbékieh c'était non seulement s'engager dans la suppression de ces places mais aussi des nombreuses placettes, des carrefours élargis et enfin de l'ensemble du réseau viaire puisqu'il est strictement continu avec les places. Cette solution aurait conduit à ne retenir que les îlots proprement dits. Suivant cette logique, il aurait fallu étendre encore les exclusions. La gare, bâtiment isolé, compte aussi parmi les lieux non habités, elle n'est donc pas attribuée à une *chiyakha* par le recensement. Le tracé des limites aurait aussi pu la contourner. Mais elle a été identifiée comme édifice non attribué parce qu'elle n'est pas comprise dans un îlot habité et seulement pour cette raison. Or, le tissu comporte de très nombreuses autres constructions non habitées qui ne posent pas le même problème que la gare puisqu'elles sont généralement incluses dans des unités comptant aussi de l'habitat. Cependant, il n'y a aucune raison d'introduire un critère morphologique pour statuer sur la pertinence d'inclure ou non des édifices qui présentent les mêmes caractéristiques du point de vue des données : leur vide. Supprimer la gare, c'était s'engager dans la suppression des autres édifices non habités, c'était exclure la plupart des mosquées et des églises, c'était aussi exclure les bâtiments à fonction administrative, les entrepôts, les boutiques… Cette manière de procéder n'aurait certes pas été sans intérêt. La part du réseau viaire variant entre 20 et 45% suivant les quartiers et celle des constructions non habitées étant aussi très variable, leur exclusion aurait permis de calculer la densité résidentielle réelle de chaque unité. Cependant, outre le fait que ce genre de calcul peut être intéressant pour comparer des points particuliers du tissu, il est impensable d'en étendre l'application à son ensemble. La documentation disponible ne le permet pas et la représentation des limites de chaque unité de compte serait pratiquement impossible. Pour ces raisons, j'aurais pu attribuer le jardin de l'Ezbékieh à la *chiyakha* qui le borde le plus largement : Kantaret el-Dikka et la gare à el-Gayara qui comporte l'unité de base Midan el-Mahatta (place de la Gare), etc. Mais, l'application de ce principe « d'attribution forcée » aurait trouvé ses limites avec celles de l'urbanisation, non seulement en périphérie mais aussi à proximité du centre de la ville entre le quartier de Boulaq et celui de l'Ezbékieh où

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'emprise des canaux Ismailieh et Boulaqieh et les terres cultivées qui les bordent constituent un vide de plusieurs dizaines d'hectares. Aussi, plutôt que d'adopter l'une ou l'autre des deux solutions, j'ai préféré une voie médiane : exclure du découpage les vides les plus vastes et conserver les autres. Ce principe adopté, il a fallu fixer un seuil pour définir les limites de l'urbanisation. J'aurais pu retenir la règle généralement admise, c'est-à-dire considérer que l'urbanisation est interrompue lorsque deux édifices sont séparés par une zone non construite sur une distance supérieure à 200 mètres [31]. Ce seuil aurait conduit à considérer comme urbanisés des vides de plus de trois hectares [32]. La finesse du découpage des *chiyakha* – plusieurs ont une surface inférieure à un hectare – a conduit à réviser ce seuil à la baisse. Une surface légèrement supérieure aux unités les plus petites, soit un hectare, a été retenue, ce qui correspond à une distance d'environ 110 mètres entre les constructions pour fixer les limites de l'urbanisation. Ce seuil, défini pour le découpage des *chiyakha*, donne lieu à des tracés parfois très chantournés. Si leurs détails correspondent bien à ceux du découpage en *chiyakha* (certaines unités de base ne comptent que quelques maisons et habitants), ils s'adaptent mal à une échelle de représentation plus petite ; celle des *qism* en particulier pour lesquels il s'avère nécessaire de généraliser le tracé. Pour définir leurs limites, j'ai donc adopté un autre seuil, plus cohérent avec leur échelle – on ne compte que 13 *qism* contre 207 *chiyakha* –, celui correspondant à une distance de 200 mètres entre les constructions. Suivant ce principe, les *qism* ont toujours une surface supérieure à celle du total des *chiyakha* qui les composent.

Périphéries

Dans les périphéries de la ville, les *chiyakha* ont le plus souvent été repérées à partir d'informations très partielles, notamment dans le quartier Abbassieh pour lequel l'index des rues présente d'importantes lacunes. Masr el-Kadima, situé au sud de la ville dans une région à dominante désertique, n'a pas posé de problème particulier. On y note seulement que certaines *chiyakha* sont composées d'unités de base non contiguës [33]. Par contre, dans les deux *qism* du nord de la ville – Choubra, Waïly et Matarieh –, situés dans une région agricole, l'organisation des *chiyakha* révèle une topographie très différente de celle des quartiers centraux. La règle de la continuité topologique des unités n'est applicable que très partiellement. En fonction de leurs positions relatives et de leur étendue, on en distingue trois types : 1° des *chiyakha* constituées d'un ensemble de rues, comme celles des quartiers centraux. Ces unités sont localisées dans des zones d'urbanisation continue, en général, en périphérie immédiate des quartiers centraux ; 2° des *chiyakha* constituées par un village

[31] F. Moriconi-Ebrard, *Géopolis pour comparer les villes du monde*, Paris, Économica, 1994, p. 75.

[32] C'est-à-dire la surface d'un cercle de 200 mètres de diamètre.

[33] L'île de Roda est séparée entre une *chiyakha* à part entière – Manial el-Roda – pour les zones situées dans la partie nord de l'île et une unité de base de la *chiyakha* Sa'ï el-Bahr w. el-Mekias du *qism* Masr el-Kadima pour les habitations regroupées autour du nilomètre. En outre, les quatre unités de base qui forment la *chiyakha* el-Dioura, pluriel de *dayr* (couvent), sont des couvents isolés dans le désert, situés à proximité de la ville.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

important. Ces villages – Miniet el-Sireg à Choubra ou Matarieh à Waïly – forment la seule unité de compte de la *chiyakha*. Ils sont séparés de la zone urbanisée de manière continue par des terres cultivées ; 3° des *chiyakha* dont la plupart des unités de base ne sont pas des rues ou des ruelles comme dans celles des quartiers centraux mais des *ʿizba* c'est-à-dire des agglomérations de quelques maisons. Ces *ʿizba*, très dispersées, sont, elles aussi, séparées de la zone urbanisée par des terres cultivées. Cette typologie donne lieu à une répartition correspondante des unités sur le territoire. Les premières ne posent pas de problème particulier ; les secondes sont très circonscrites alors que les dernières sont, au contraire, très étendues. Suivant ce principe, les *chiyakha*-villages (second type) sont constituées comme des îles qui émergent du territoire environnant dépendant de *chiyakha* du troisième type.

La transcription sur la carte de ces différences n'est pas sans problème. Encore une fois, peut-on admettre des « trous » ? On peut imaginer que chaque portion de terre cultivée est affectée à l'unité construite dont elle dépend pour son exploitation. Cette hypothèse est d'autant plus probable que les *ʿizba* sont directement liées à la zone qu'elles font valoir puisqu'en règle générale, elles sont chacune destinées au logement des familles qui travaillent sur la terre d'un même propriétaire [34]. Suivant cette répartition, on peut représenter les *chiyakha*-villages comme des îles au milieu d'une mer de terre cultivée découpée en grandes unités regroupant chacune plusieurs *ʿizba*. Si cette représentation permet de bien comprendre les différences qui caractérisent les trois types d'unité, elle est peu cohérente avec les principes adoptés relativement à l'attribution des zones non habitées des quartiers centraux. Il semble donc préférable d'ajuster le périmètre des unités aux limites de l'urbanisation. Cet ajustement permet notamment le calcul des surfaces effectivement occupées et donc des densités. Mais, les *chiyakha* composites (troisième type) sont alors dissoutes en une constellation de petites unités non contiguës. Le principe de continuité territoriale des unités administratives, posé comme référence et vérifié pour la restitution des *chiyakha* de la partie centrale de la ville, n'est donc pas respecté pour les périphéries [35].

Toutes les méthodes mises en œuvre pour restituer le découpage administratif de 1897 ne sont pas parfaites. Considérées isolément, elles présentent chacune des faiblesses et laissent planer d'importantes incertitudes. C'est leur combinaison et aussi, à plusieurs reprises, un raisonnement par défaut ou par probabilité (il n'y a pas 36 solutions possibles), qui ont

[34] Cette relation étroite entre unité de résidence et unité d'exploitation explique le changement de désignation, en fonction de celui des propriétaires. Elle explique aussi des désignations qui peuvent paraître étonnantes telles que « Izba Crédit Lyonnais » dont on trouve de nombreux exemples dans le Delta. Sur cette question voir J. Lozach et G. Hug, *op. cit.*, 1930, p. 159. Pour saisir le découpage de la terre cultivée en grandes étendues, on peut aussi convoquer la notion de *taftich*, telle qu'elle est définie par le recensement de la population de 1882 dans la liste des « termes appliqués aux centres habités ». Le *taftich* est alors une « grande étendue de terrains cultivés comprenant plusieurs centres d'agglomération d'habitants et faisant l'objet d'une seule et même exploitation agricole... » ; *Recensement général..., op. cit.*, 1884, p. XXXIII.

[35] Ce principe n'est pas mieux vérifié pour l'agrégation des *chiyakha* en *qism*. À l'ouest, le Nil sépare le *qism* Abdine en deux parties puisque l'île de Zamalek en constitue une *chiyakha* tandis qu'à l'est la partie habitée du cimetière de Kaïd Bay constitue une *chiyakha* isolée du *qism* Gamalieh dont elle dépend.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

permis la restitution. En cas d'hésitation entre plusieurs tracés, c'est le plus simple et le plus direct qui a été adopté. En fin de compte, la restitution des neuf *qism* centraux est complète, celle de Masr el-Kadima aussi [36], dans les *qism* Choubra [37] et Waïly et Matarieh [38] 57 unités regroupant au total 11 406 habitants n'ont pas été retrouvées. Cette population représente seulement 2% de celle de l'ensemble du gouvernorat du Caire. Ce chiffre est d'autant plus négligeable qu'il est pratiquement identique à la part de la population recensée sous la désignation « sans résidence fixe », soit 12 200 habitants ou encore 2,1% de la population de l'ensemble de la ville. En outre, les 6 unités nommées « Rivage du Nil » et « Carrières » n'ont pas été cartographiées, elles comptent 5 700 habitants, des hommes pour la plupart [39].

Les difficultés rencontrées au cours de l'élaboration de cette restitution et la mise en œuvre des multiples indicateurs que j'ai dû utiliser m'ont conduit à plusieurs réflexions quant à la nature exacte des unités de compte. Cela à trois échelles ; la plus fine d'abord, celle de la variable « habitations et locaux » puis, à une échelle plus large, mais les deux sont étroitement liées, celle du découpage des *chiyakha* et enfin, celle des *qism*.

HABITATIONS ET LOCAUX

À l'échelle du découpage le plus fin de l'espace, le recensement décompte dans l'ensemble de la ville plus de 50 000 « habitations et locaux ». Pour chaque unité de base, il indique le nombre de ces locaux et celui des habitants, répartis suivant leur sexe ; le résultat du calcul de la densité correspondante ne semble pas présenter de caractéristiques particulières. Considéré dans son ensemble, Le Caire compte en moyenne 11,1 hab. par unité ; comme toutes les autres, cette proportion a tendance à s'écarter de la moyenne d'autant plus fortement que les unités de compte sont de rang inférieur [40]. Pour les *qism*, elle s'étend entre 7,4 (Hélouan) et 17,1 (Darb el-Ahmar) tandis que pour les *chiyakha*, elle peut atteindre des chiffres bien plus élevés. Mais, même dans le cadre de ces petites unités, qui regroupent entre 500 et 10 000 habitants chacune, le chiffre d'hab./locaux est encore une donnée

[36] Les unités Deir el-Tine et Tourah (prison) de Masr el-Kadima ont été cartographiées par des figurés en raison de leur éloignement de la zone urbanisée.

[37] Trente-neuf unités de Choubra, dont une seule de plus de 500 habitants, n'ont pas été retrouvées. Elles appartiennent à 4 *chiyakha* (nos 2, 3, 5 et 12) et cumulent 5 620 habitants, soit 17% de la population du *qism*.

[38] Seize unités de Waïly et Matarieh, dont 6 de plus de 500 habitants, n'ont pas été retrouvées. Elles appartiennent à 6 *chiyakha* (nos 5, 6, 7, 9, 10 et 13) et cumulent 5 786 habitants, soit 16% de la population du *qism*.

[39] On compte 3 unités « Rivages du Nil » dans les *qism* Adbine, Boulaq et Masr el-Kadima ; elles regroupent 2 992 hommes et 511 femmes. Les unités « Carrières » sont aussi au nombre de 3 ; elles sont situées dans les *qism* Darb el-Ahmar, Gamalieh, Waïly et Matarieh ; elles comptent 2 148 hommes et 46 femmes seulement.

[40] Pour ce phénomène, voir H. Le Bras, « Échelle et ségrégation », *in : La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 181-194.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

moyenne résultant souvent de l'agrégation d'unités construites très différentes ; en outre, certains chiffres sont particulièrement élevés. Lorsqu'un seul local compte plusieurs dizaines de résidents, voire plusieurs centaines, on peut se demander ce qui est entendu par « habitation ou local » par les agents recenseurs. Le nom de l'unité indique parfois de quoi il s'agit ; ainsi, la prison de Tourah (1 228 résidents pour 1 local) et la mosquée el-Azhar (6 923/1) sont directement désignées dans le recensement. Dans ces cas le nombre de « locaux » semble correspondre à celui des constructions. La prison de Tourah, comme la mosquée el-Azhar, sont des édifices qui, même s'ils résultent de l'addition dans le temps de plusieurs bâtiments, se présentent comme une seule unité. Les casernes, on l'a vu, sont aussi assez faciles à repérer. Non seulement le nombre de résidents par locaux est très élevé, mais encore ces unités présentent un fort déficit de femmes. Une fois écartées les fortes concentrations à partir de ces deux critères, de nombreuses unités présentent encore un nombre élevé de résidents par locaux sans pour autant que la proportion entre les deux sexes soit particulièrement éloignée de un. De quelle forme – ou quel type architectural – d'habitation ou de local s'agit-il ? Une comparaison avec le recensement suivant, dressé dix ans plus tard, et la documentation cartographique permettent d'apporter des éléments de réponse.

Ainsi, en 1907, la très forte baisse du nombre d'habitants par locaux depuis 1897 est remarquable. Il est de 5,3 seulement contre 11,1 dix ans plus tôt. Cette décroissance ne trouve pas son explication dans la démographie puisque l'ensemble de la population passe de 570 000 à 654 000 habitants durant la même période. On pourrait penser que la faible densité des extensions urbaines réalisées durant ces dix années – vers le nord notamment – est à l'origine de cette baisse. Cependant, elle n'est pas spécifique aux quartiers périphériques ; les unités de la vieille ville présentent la même caractéristique. À Darb el-Ahmar on passe de 17,1 à 4,2 tandis qu'à Saïeda on passe de 11,2 à 4,6. La population de ces quartiers n'a pas baissé durant la période intercensitaire ; c'est donc le nombre des unités de compte qui a crû. Or, il est peu probable que, durant ces dix ans, le nombre des constructions ait doublé, voire triplé, dans des quartiers déjà denses en 1897. C'est plutôt dans la définition de la variable « habitations et locaux » qu'il faut chercher l'explication de cette croissance.

En 1897, la liste des unités de base comporte quelques « emarets [41] », c'est-à-dire des immeubles collectifs. Le recensement en compte seulement une dizaine ; il ne s'agit pas de toutes les constructions destinées à l'habitat collectif, loin s'en faut, elles sont bien plus nombreuses [42]. Au contraire, *emaret* semble désigner un type architectural qui émerge au Caire à ce moment-là, le plus souvent un immeuble-îlot ou bien, pour le moins, une

[41] *ʿImâra* (pl. *ʿamâʾir*).

[42] On trouve des constructions destinées à l'habitat collectif, *rabʿ*, au Caire, depuis le XIVe siècle ; S. Denoix, J-Ch. Depaule, M. Tuchscherer (éd.), *Le Khan al-Khalili et ses environs, EtudUrb* 4/1, Le Caire, Ifao, à paraître.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

construction isolée du tissu environnant, sur plusieurs côtés, par des ruelles ou des passages [43]. Cet isolement explique pourquoi ces immeubles peuvent constituer des unités de compte indépendantes dans le recensement. Ces unités présentent une autre particularité : elles comportent chacune plusieurs « habitations ou locaux ». De manière générale, il est très difficile de les localiser puisque leurs noms ne sont pas indiqués par la documentation cartographique. Cependant, pour une d'entre elles – Emaret el-Refa'ï, *chiyakha* el-Maghar, *qism* Khalifa – dont l'identification ne fait aucun doute [44], nous disposons d'une représentation cartographique détaillée du début du siècle [45]. Ce plan n'indique pas seulement l'emprise de l'édifice mais aussi la composition de son principe, très particulier, de distribution : entrées, passages et cages d'escaliers.

Bâtiment-îlot, l'*emaret* el-Refa'ï compte quatre portes principales, une sur chaque façade : elles s'ouvrent sur un même espace central cruciforme qui distribue 14 passages commandant chacun soit une seule cage d'escalier soit plusieurs (parfois trois), au total 18. Chaque cage donnant à son tour accès à un ou plusieurs logements, leur nombre n'est pas indiqué mais il est sûrement supérieur à 25. Suivant le recensement, l'unité compte 14 « locaux ou habitations », c'est à dire un chiffre équivalent au nombre des passages distribués par l'espace central. Il semble que l'agent recenseur, assimilant le statut de cet espace à celui d'une rue (espace public), ait considéré ses ouvertures vers les passages comme autant d'« habitations ou locaux » bien qu'ils peuvent commander trois ou quatre logements *stricto sensu* chacun. Alors que l'espace central est privé, il semble assimilé à un espace public ; si ses dispositions architecturales ont certainement contribué à cette assimilation, on peut avancer une autre hypothèse. Combien de portes l'agent recenseur aurait-il retenu pour définir l'*emaret* el-Refa'ï s'il s'était limité à l'espace public proprement dit ? Une ou quatre ? En retenir une c'était s'imposer un choix difficile. En retenir quatre, c'était risquer de quadrupler le résultat puisque les quatre entrées communiquent. Il en a retenu 14, il s'agit des confluents des passages avec l'espace central. Or, même si ces confluents ne présentent pas de marquage architectural particulier, ils constituent le point de rencontre de deux espaces de topologie très différente. L'espace central est traversant tandis que le passage ne débouche que sur des cages d'escalier et des logements. En retenant comme unité de compte les culs-de-sac – plutôt que quatre (ou une) portes ouvertes sur un espace non fini – l'agent choisit les plus grandes unités qui ne prêtent pas à confusion ; retenir des unités plus fines, comme les cages d'escalier par exemple, n'aurait pas accru la fiabilité du décompte. Ainsi, ce ne sont ni les logements, ni les cages d'escalier qui sont comptabilisés dans le recensement, mais les points d'entrée des culs-de-sac, depuis les espaces publics ou ceux qui sont considérés comme tels. Toujours d'un point de vue topologique, on peut admettre que l'*emaret* el-Refa'ï présente les mêmes caractéristiques qu'une parcelle traversante. Il est donc très probable que les agents recenseurs aient traité toutes les parcelles de ce type de la même manière.

[43] Voir J.-L. Arnaud, *op. cit.*, 1998, p. 344-350.

[44] Ce bâtiment est désigné dans un plan de 1892 comme un immeuble de rapport au profit de la fondation pieuse dévolue à la mosquée al-Rifâ'ï ; plan d'archives, 1892, *op. cit*, feuille nº 57.

[45] *Cairo*, 1909-1913, *op. cit.*, feuilles nos 42-J et 43-J, et photographies anciennes prises depuis la Citadelle, coll. de l'auteur.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Suivant cette définition, l'étude de la variation du nombre d'hab./loc. entre les différents quartiers pour l'année 1897 ne pose pas de problème particulier. Par contre, une comparaison intercensitaire directe est impossible. Elle n'est cependant pas sans intérêt. Si on admet que le recensement de 1907 compte bien les logements *stricto sensu*, la comparaison des deux chiffres de « locaux et habitations », pour les unités dont le périmètre n'a pas changé entre les deux recensements, et les moins touchées par la spéculation foncière et immobilière du début du siècle – dans les quartiers anciens les plus reculés surtout – permet de formuler des hypothèses quant à la hauteur des constructions et/ou aux types architecturaux. Nous disposons des données suivantes : 1° en 1897, le nombre de portes ouvertes sur l'espace public dont on peut inférer le nombre des constructions ; 2° en 1907, le nombre des logements. À partir de ces deux chiffres, il est possible d'en calculer un troisième : celui du nombre de logements par unité de construction. Un tel calcul présente de fortes incertitudes. Il ne tient compte ni du taux de renouvellement des constructions, ni de l'hétérogénéité du tissu de telle manière que des édifices de type très différents – *rab'* et villa pour prendre les deux extrémités de la chaîne – peuvent donner des chiffres moyens qui cachent une forte disparité. Cependant, ces incertitudes diminuent avec la différence entre les données des deux recensements. Une égalité entre le nombre des portes en 1897 et celui des logements en 1907 ne donnerait pas lieu à ambiguïté. Il s'agirait d'un tissu de maisons (ce qui, sans donner d'indication ferme sur la hauteur des constructions, permet de penser qu'il doit rarement dépasser deux niveaux). Ce cas n'a été rencontré que dans des villages situés loin du centre mais pas dans les quartiers anciens du centre de la ville.

	1897	**1907**
Locaux	73	81
Population	438	491

2. *Chiyakha* Ahmad bey Ass'ad du *qism* Choubra (village isolé)
(une unité en 1897 = 1 maison en 1907 : il n'y a pas d'immeuble).

On peut en déduire que s'ils comportent des maisons individuelles elles n'y constituent pas un type dominant. Dans les quartiers plus récents, la dynamique du secteur de la construction durant la période intercensitaire interdit toute déduction de cet ordre. À l'inverse, toujours dans les quartiers peu touchés par les mutations, une forte différence entre les deux chiffres indique la présence d'immeubles. Mais, alors que des immeubles ou des *rab'* peuvent compter de 10 à 20 logements chacun, le rapport des unités de 1897 avec celles de 1907 n'est jamais supérieur à 3. Cette faiblesse, relativement au nombre de logements d'un immeuble, signifie que si on compte des immeubles, là encore, ils ne constituent jamais un type dominant.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

CHIYAKHA

Si la définition de la variable « habitations et locaux » semble assez satisfaisante, ces unités, correspondant chacune au point de rencontre entre deux espaces de circulation organisés suivant une topologie différente, se prêtent mal à la cartographie. La solution la plus satisfaisante serait de représenter chaque unité par un point. Cependant, la cartographie des données démographiques s'accommode mal de cette solution, il lui faut des surfaces pour s'exprimer. Or, non seulement à cause de l'absence de documentation mais plus fondamentalement parce que ces unités peuvent se superposer dans une projection plane, il est impossible d'en définir les limites suivant des lignes sans équivoque. Ces unités sont agrégées par rues, puis les rues par *chiyakha*. À chacune de ces échelles d'agrégation, le même problème donne lieu au même résultat : les tracés des limites sont nécessairement conventionnels, les surfaces ainsi définies sont des artefacts, produit d'une reconstruction *a posteriori* suivant un point de vue sur l'espace urbain très différent de celui des organisateurs du recensement.

Les *chiyakha* sont bien des unités administratives mais, reprenons les faits. Les limites en cœur d'îlot des unités ne sont cartographiables que de manière approximative (le cas de la *wikâla* Nafisa al-Bayda' n'est certainement pas unique) ; dans le *qism* Masr el-Kadima, une des *chiyakha* est explicitement constituée de trois unités séparées tandis que les villages de l'île de Roda ne sont pas regroupés ensemble mais agrégés chacun à une unité différente de la terre ferme ; le découpage des zones à dominante agricole oppose des *chiyakha*-villages bien circonscrites à des constellations. Les difficultés de cartographie d'unités de nature aussi différentes ne sont pas sans intérêt pour saisir la réalité de la partition de l'espace urbain adoptée au Caire à la fin du XIX^e^ siècle. Les problèmes rencontrés pour réduire chaque *chiyakha* à un périmètre et à une surface (je n'y suis d'ailleurs parvenu que partiellement) montrent bien que l'organisation du découpage de l'espace urbain n'était pas pensée en ces termes. C'est-à-dire suivant une vision de l'ensemble de la ville dont les unités de compte sont des sous-parties résultant d'une division. Au contraire, une *chiyakha* n'est pas une unité définie par sa périphérie, mais par son centre. Le toponyme commun *chiyakha* semble apparaître en Égypte au cours de la première moitié du XIX^e^ siècle. Avant cette période, les quartiers sont nommés *hâra, rub'* (quart) ou *thumn* (huitième). Son usage est généralisé dans le découpage administratif du Caire adopté par le recensement de la population de 1848 [46]. À ce moment-là, une *chiyakha* regroupe, sous l'autorité d'un *chaykh*, l'ensemble des habitants et des habitations d'une rue ou d'un groupe de rues [47]. Suivant cette définition, peu importe la profondeur d'une parcelle et la position de ses limites. C'est l'emplacement de sa porte

[46] Ce recensement est conservé sous forme de 40 registres manuscrits aux archives nationales égyptiennes sous la référence *Ti'dâd nufûs muhâfazat Misr, lâm/1/84*. Curieusement, au contraire de ceux du Caire, les quartiers d'Alexandrie sont désignés par les anciens vocables *rub'* et *hâra* ; M.-J. Reimer, « Les fondements de la ville moderne : un tableau socio-démographique entre 1820 et 1850 », *Alexandrie entre deux mondes, ROMM* 46, n° 4, 1987, p. 110-120.

[47] Les feuillets des registres sont contresignés par ces *chaykh*.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

d'entrée (c'est-à-dire le point de passage obligé pour compter, contrôler, faire payer…) qui la caractérise et devient opératoire pour son rattachement à une unité plus large. Dans ce contexte – le décompte de points d'entrée –, on comprend l'importance donnée dans le recensement à la variable « habitations et locaux ». On comprend aussi pourquoi le recensement peut présenter sans aucune différence de libellé une unité telle que la Citadelle, une autre comme l'immeuble el-Refa'ï ou encore une rue. La ville est ainsi composée par l'addition (et non par division) d'unités définies d'abord par leur centre. Il importe peu que les unités soient mitoyennes ou non ; leurs limites n'intéressent ni les agents (elles ne sont pas requises pour la gestion de l'opération), ni les administrateurs qui n'ont pas besoin de connaître les détails de l'organisation, sociale et spatiale, au-delà de chaque entrée d'habitation ou local. Ainsi, imposer à la restitution une partition sans zones non attribuées correspondrait à l'application d'une pensée globale, procédant par division, tout à fait contraire au principe même de constitution des unités.

Cette manière de concevoir l'organisation de l'espace urbain n'est pas sans rapport avec la documentation cartographique disponible au Caire à la fin du XIXe siècle. Même si l'Égypte est certainement le pays du Machreq le mieux cartographié à cette époque, les cartes n'y sont pas pour autant très abondantes ni d'un usage très répandu [48]. J'ai cité une carte de l'ensemble de la ville datant de 1897, mais son échelle – 1/10 000 – est beaucoup trop petite pour qu'elle ait été utilisée à la préparation du recensement, de même pour la carte de l'année précédente au 1/4 000. Deux documents étaient alors disponibles : les plans d'alignement dressés par les ingénieurs du service de la voirie, c'est-à-dire un plan pour chaque rue à une échelle variant entre le 1/200 et le 1/1 000 ; un plan dressé par compilation des précédents cinq ans avant le recensement [49]. Quel que soit celui qui a été retenu, ces documents présentent une même caractéristique : ils n'indiquent pas le découpage des cœurs des îlots mais seulement les amorces des limites des parcelles et les noms des propriétaires riverains. Bien qu'ils aient été dressés suivant des objectifs sans rapport avec le recensement – l'alignement des rues pour le premier et l'établissement du projet de drainage pour le second – ces plans, aussi bien par leur contenu que par leur principe d'assemblage, correspondent aussi à un mode de composition de l'espace par addition ; il est impossible d'en tirer une image de l'ensemble de l'espace urbain. Cette pénurie documentaire n'a certainement pas été sans influence sur l'adoption d'une partition de la ville par *chiyakha* pour le recensement de la population alors même que l'administration anglaise au pouvoir en Égypte à ce moment-là avait une forte tendance à développer des méthodes d'origine exogène pour organiser ses activités [50].

[48] J.-L. Arnaud, *Cartographie de l'Égypte*, Le Caire, Cedej-Oucc, 1989, p. 15-19.

[49] Plan d'archives, *op. cit.*, 1892.

[50] Par exemple, pour réaliser les plans du cadastre, une activité qui ressemble fort à un recensement, les anglais adoptent en 1898 une organisation et des principes testés en Inde dans le cadre du Revenu Survey ; H.G. Lyons, *The Cadastral Survey of Egypt*, Cairo, Ministry of Finance, 1908, p. 80.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

À la suite de ces remarques, on comprend mieux pourquoi il n'a pas été retrouvé de carte contemporaine du recensement qui en indique le découpage. La première carte que j'ai dû dresser pour la restitution des *chiyakha*, c'est-à-dire une carte dont les rues ont été coloriées en fonction de leur unité de rattachement, est certainement plus proche des documents qui ont été réalisés pour gérer le recensement que celle du découpage proprement dit. L'insistance apportée à fixer les limites des unités n'est pas seulement formelle, elle ne cherche pas non plus à légitimer les choix que j'ai été conduit à effectuer lorsque les solutions étaient multiples. Ces questions ont été soulevées pour la réalisation d'un outil de travail nécessaire à l'exploitation statistique des données et à leur ventilation dans l'espace, c'est-à-dire suivant plusieurs contraintes dont la principale est que les unités doivent être finies. À l'issue de cet exercice, il me semble très peu probable qu'un document cartographique contemporain du recensement, dont j'ai souvent pensé que la découverte me simplifierait la tâche, existe. Compte tenu de la complexité du tracé des limites réelles des unités et de la documentation disponible en 1897, on peut exclure qu'une carte représentant le périmètre de chaque unité ait été dressée à ce moment-là. Cet état de fait n'est pas sans incidence sur la manière dont les résultats du recensement pouvaient être utilisés et cette hypothèse en appelle une autre.

L'absence de carte interdisait la mise en œuvre de nombreuses possibilités d'exploitation des données. Aussi, il semble que si le recensement de la population de l'Égypte de 1897 avait pour objectif une connaissance très précise de chaque unité de compte, s'il permettait aussi des calculs de statistiques générales, il n'avait pas pour fonction de permettre l'inscription de ces données dans l'espace. Au contraire du projet qui a entraîné la réalisation de la carte présentée ici, les commanditaires du recensement ne semblent pas avoir prêté un intérêt particulier à une topographie sociale de la ville à la fin du XIX^{e} siècle ni même à la saisie de logiques spatiales différentielles organisatrices de l'inscription dans l'espace urbain de la population.

On peut alors se demander pour quelle raison la publication des résultats du recensement est aussi détaillée – au Caire et à Alexandrie notamment – si ce n'était pas pour en exploiter les données dans un découpage spatial fin. Une seule hypothèse peut expliquer cette incohérence apparente. La partition de l'espace urbain n'est qu'un outil de gestion des opérations et de rassemblement de leurs résultats. Ceux de chaque « habitation ou local » sont additionnés, ils forment des totaux de second rang (pour chaque unité de base) ils sont eux-même additionnés pour constituer les *chiyakha* (3^{e} rang) dont l'addition forme les *qism* (4^{e} rang). Faut-il aller au-delà ? Ce n'est pas sûr. Au contraire de la partition par *chiyakha*, le découpage en *qism* s'avère opératoire pour les travaux d'édilité ; plusieurs services administratifs sont pourvus d'un bureau dans chaque *qism*.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

QISM

S'il n'existe pas de représentation cartographique des *chiyakha* contemporaine du recensement, et si ces unités correspondaient seulement à des unités de compte dont l'analyse des caractéristiques de la population n'était pas envisagée, c'est-à-dire des unités utilisées seulement pour l'élaboration des données, on peut se demander ce qu'il en était des unités de taille supérieure, les *qism*.

Au-delà de son caractère opératoire pour plusieurs services publics, le découpage par *qism* présente un intérêt particulier: sa restitution pour l'année 1897 permet d'évaluer ses variations dans le temps. De manière générale, les auteurs ont une forte tendance à considérer que les limites administratives des quartiers de la ville n'ont pas changé [51]. Cependant, s'il est plus commode d'appliquer un même plan de partition à plusieurs périodes, la permanence postulée pour ce genre d'opération n'est pas attestée [52]. Au contraire, les sources sont peu nombreuses mais, sans permettre d'y voir très clair dans les transformations, elles montrent que la continuité ne fut pas la règle. Nous disposons des découpages à plusieurs dates: vers 1800 [53], très partiellement en 1848 [54], vers 1880 [55], en 1897 et vers 1920 [56]. Le report de ces tracés sur un même fond de plan montre que les périmètres ont fortement changé. Il ne s'agit pas seulement d'un changement des tracés mais surtout d'une transformation de leurs principes. Vers 1800, seulement la moitié des limites passe en cœur d'îlot, les autres suivent des rues. Un test effectué sur le quartier de Boulaq pour 1848 indique que les limites passent alors systématiquement en cœur d'îlot. Vers 1880, environ 80% des tracés suivent des rues, c'est à peu de chose près l'inverse en 1897 tandis que vers 1920, la quasi totalité des limites suit des rues. On note une évolution générale vers un abandon des tracés en cœur d'îlot contre un découpage suivant le réseau viaire [57]. L'ancien principe n'est cependant pas totalement abandonné et la mixité des systèmes perdure. Le découpage du Caire adopté par le

[51] M. Clerget, *Le Caire: étude de géographie urbaine et d'histoire économique*, Le Caire, E. & R. Schindler, 2 vol., 1934: vol. 1, tableaux des pages 242, 245 et 276; J.-G. Collins, *The Egyptian Elite under Cromer: 1882-1907*, Berlin, K. Schwarz, 1984; E.R. Toledano, *State and Society in Mid-Century Egypt*, Cambridge university Press, 1990, p. 222.

[52] Pour sa part, ʿAli pacha Mubarak est très prudent sur ce point, dans ses *khitât*, il renonce à décrire les limites des circonscriptions administratives du Caire à cause de leurs fréquentes modifications; ʿA. Mubarak, *al-Khitât al-tawfikiyya al-gadîda Misr al-Qâhira*, al-Qâhira, al-Hay'a al-misriyya al-'amma li-l-kitâb, 1980 (1[re] édition, 1887), vol. 1, p. 86.

[53] Un des plans du Caire publié dans la *Description de l'Égypte* indique le tracé des limites des huit sections de la ville. Ce découpage a pour origine deux décrets émis par les forces françaises d'occupation les 25 et 28 juillet 1798, c'est-à-dire quelques jours seulement après leur entrée au Caire; Jacotin (ss. la dir. de), «Le Kaire – plan particulier de la ville», 1/5000, *in*: *Description de l'Égypte*, Paris, Imprimerie impériale, 1809, E.M., vol. 1, pl. 26; Cl. de La Jonquière, *L'Expédition d'Égypte 1798-1801*, s.d. (vers 1900), vol. 2, p. 284 *sq.*

[54] Pour 1848, je n'ai restitué qu'une vingtaine de *chiyakha* du quartier de Boulaq. Il ne s'agit pas du tracé des *qism* proprement dit.

[55] Exemplaire du plan de P. Grand, *Plan général de la ville du Caire*, Le Caire, Ebner et Cie, 1874, surchargé à la main, sans date, vers 1880; archives du ministère des Travaux publics, sans référence.

[56] *Cairo*, 1915-1921, 1/5000, 43 feuilles, Le Caire, Survey Department.

[57] Dans ce contexte, malgré le changement de principe qui caractérise l'évolution des découpages, on note un tracé très permanent entre 1897 et 1920. Il s'agit du Khalig, canal traversant la ville du sud vers le nord. Mais, c'est au cours de cette période que le canal est comblé pour devenir une rue; il passe ainsi du statut de limite en cœur d'îlot en 1897 à une limite entre les îlots au tournant du siècle.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

recensement de la population de l'Égypte de 1986 compte encore une *chiyakha* dont les limites suivent des fonds de parcelles. De manière plus précise, le découpage adopté en 1897 ne suit pas celui du début du XIX^e^ siècle. En l'état actuel des recherches, on ignore la situation au milieu du siècle mais, selon E.R. Toledano, le découpage administratif en vigueur au Caire à ce moment là aurait été le même que celui mis en place au tout début du siècle par l'Expédition française [58]. La structure d'exercice du pouvoir qu'il saisit à travers ses sources mentionnent deux échelles de partition de la ville ; un découpage principal en dix *thumn*, puis une multitude de *hâra*. Pour sa part, le recensement de 1848 mentionne bien dix *thumn* mais les unités de taille inférieure comptent chacune plusieurs *hâra* et sont désignées *chiyakha*. Non seulement la partition de ce recensement est fondée sur un vocabulaire – nouveau ? – qui sera aussi celui de 1897 (alors que ce n'est pas encore celui adopté par la police dont Toledano a étudié les archives), mais encore une comparaison globale du nombre des *chiyakha*, pour la zone urbanisée en 1848, montre une permanence de l'échelle du découpage de 1848 à 1897. Cette similitude ne signifie pas pour autant une continuité. C'est à l'échelle des unités de base que la partition semble avoir connu le moins de transformations. À cette échelle, c'est seulement le nom des unités qui atteste une permanence. Or, l'existence de nombreuses désignations communes aux recensements de 1848 et de 1897 ne signifie pas pour autant que les définitions des espaces corespondants n'ont pas été modifiées durant les cinquante années qui séparent les deux documents. À l'échelle des *chiyakha*, les modifications sont plus faciles à saisir ; elles ont parfois été rassemblées pour constituer des unités plus grandes tandis que d'autres ont été modifiées par soustraction ou addition d'unités de base. Par exemple, à Boulaq, sur une vingtaine de *chiyakha* restituées pour l'année 1848, seulement trois n'ont pas changé de limites en 1897. Par contre, elles ont changé de noms. Contrairement aux unités de base pour lesquelles on note une forte permanence des désignations, celles des *chiyakha* ont été modifiées de manière systématique au cours de la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Il ne s'agit pas d'un simple changement mais d'une transformation plus profonde de principe. En 1848, les *chiyakha* sont désignées par un nom de personne (prénom et nom en général) alors qu'à la fin du siècle elles le sont, dans plus de la moitié des cas, par des noms de lieux : espaces publics (*darb*, *sûq*, *maydân* ou *hâra*), constructions *(qasr, gâmi', ou bâb*), état de terrains (*tall, kawm, ghayt ou rahba*), ou bien formes d'agglomération (*'ichcha, 'izba ou qafr*). Si ces désignations sont souvent précisées par un nom propre, elles n'ont plus du tout le même statut qu'auparavant. En 50 ans, on est passé d'un système à un autre. Les désignations patronymiques, consacrées par l'usage ou, de manière plus temporaire, suivant le nom du *chaykh* responsable de l'unité, ont été transformées en toponymes fixés par l'administration. Il semble cependant très probable que c'est au cours de la première moitié du XIX^e^ siècle, avant 1848, que le changement de nature du découpage a été adopté. On peut aussi suggérer que c'est pour effectuer ce recensement que la nouvelle partition de la ville a été mise en place. Cette hypothèse expliquerait le décalage avec les sources de Toledano, fondées sur l'ancien découpage et dont la réforme n'est peut-être pas contemporaine du recensement mais plus tardive.

[58] E. R. Toledano, *op. cit.*, 1990, p. 222.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Les similitudes entre la nature du découpage de 1848 et celui de 1897 pose un problème quant à la validité de celui de 1880 qui adopte un tracé suivant un bien plus grand nombre de rues que les deux autres. Cependant, le tracé de 1880 n'est pas fondamentalement différent du suivant. Il compte le même nombre d'unités et elles portent les mêmes noms [59]. La différence difficile à expliquer réside donc surtout dans le principe adopté pour le tracé des limites. Deux hypothèses peuvent en rendre compte. Soit le plan de 1880 correspond au découpage retenu pour le recensement de la population de 1882 [60]. On serait alors revenu à un système plus ancien en 1897. Ce n'est pas aberrant, le recensement de 1882 a été réalisé dans le contexte d'une forte pénurie financière, les édifices et les rues ont été marquées provisoirement [61]. Il est probable qu'en 1897, les bases du recensement de 1882 se soient avérées impossibles à reconstituer ou bien trop approximatives alors que les registres des recensements de 1848 et de 1868 étaient disponibles (ils le sont toujours) et permettent de construire des unités de compte à la maison près. Soit, seconde hypothèse, le découpage indiqué par le plan de 1880 n'est pas celui des recensements mais dépend d'une autre administration. Outre les limites des *qism*, ce plan indique les tracés des collecteurs d'égouts alors en place et le profil des plus importants. Il s'agit de toute évidence d'un plan dressé (sur un fond imprimé antérieur) pour l'assainissement de la ville. Il ne faut pas exclure que le découpage qu'il indique puisse être celui de l'administration sanitaire par exemple. On a vu comment les découpages utilisés par la police étaient différents de ceux retenus pour le recensement de la population au milieu du XIXe siècle. Or, les décalages de cet ordre ne sont pas spécifiques à cette période: bien plus tard, en 1927, trois découpages différents, correspondant chacun à une administration particulière, se superposent. Il ne s'agit pas de trois systèmes totalement différents mais en quelque sorte de variantes. Les unités portent les mêmes désignations, elles comptent parfois quelques dizaines d'habitants seulement de différence [62].

L'intérêt de la restitution du découpage administratif le plus fin n'appelle pas une argumentation très développée. Non seulement elle constitue un passage obligé pour la restitution des limites des *qism*, mais encore elle permet de saisir les fortes disparités qui les constituent. Les caractères généraux de la population de chaque *qism* résultent de moyennes qui cachent des différences parfois très importantes. Par exemple, la population du *qism* Abdine compte 4,7% de coptes mais, en son sein, la *chiyakha* Rahabet Adbine en compte seulement 0,8% tandis que 28% de la population de sa voisine, Haret el-Sakaïne, est copte.

[59] On note depuis 1868 (date d'un autre recensement de la population suivant un découpage très proche de celui de 1848 et qui est conservé sous forme de 62 registres manuscrits aux archives nationales égyptiennes sous la référence *Ti'dâd nufûs muhâfazat Misr, lâm/1/84*) une recomposition générale des unités. Les *thumn* Darb el-Gamamiz et Qaysun ont disparu tandis que les *qism* Mouski, Saïeda Zeinab et Choubra ont vu le jour.

[60] *Recensement général..., op. cit.*, 1885; la publication de ce recensement ne donne aucune indication directe sur le principe de découpage adopté; en outre, elle n'est pas assez détaillée pour donner lieu à une restitution comme celle que j'ai pu faire pour 1897.

[61] F. Amici, *L'Égypte ancienne et moderne et son dernier recensement*, Alexandrie, V. Penasson, 1884.

[62] Dans la publication du recensement de la population de 1927, la population du Caire est ventilée, *chiyakha* par *chiyakha*, suivant trois découpages différents, l'administratif, le financier et le sanitaire, *Ti'dâd sukkan al-qutr al-misri. Al-sanâ 1927*, al-Qâhira, wuzarat al-maliyya,1931.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Les limites des unités permettent aussi de construire de nouvelles variables. La surface d'abord : elle permet d'exprimer les caractéristiques de la population en termes de proportions relatives, c'est-à-dire de rapporter des effectifs à des espaces pour établir des densités. Cette donnée est d'autant plus importante que la surface des unités est très variable. Si on en compte quelques-unes de moins d'un hectare, elles peuvent atteindre plus de 40 hectares dans la zone urbanisée de manière continue.

Une seconde variable est plus difficile à établir, elle présente cependant beaucoup d'intérêt. La localisation des unités permet de mettre en relation les spécificités des populations avec celles des tissus urbains qu'elles occupent. Compte tenu de la documentation disponible, on peut retenir trois critères de qualification. L'ancienneté de la fondation de l'urbanisation et son mode de production d'abord. Leur connaissance est très inégale. Si on ne dispose que de données ponctuelles pour les quartiers fondés antérieurement à la fin du XVIII[e] siècle [63], les plus récents sont beaucoup mieux documentés, notamment à partir de 1868, période qui regroupe la quasi-totalité des extensions de la ville réalisées au cours du XIX[e] siècle [64]. La forme du tissu urbain constitue le troisième critère. Il s'exprime en termes de proportions (de l'emprise de la voirie, de celle du bâti...), de dimensions (des rues, des îlots, des parcelles...), d'alignement et de continuité (des voies et du bâti), de maillage du réseau viaire et enfin de types architecturaux (la connaissance en est très lacunaire). Ce critère qui permet de définir des zones présentant une homogénéité relative peut sembler redondant par rapport aux précédents. Cependant, d'une part, c'est celui pour lequel les sources – cartographiques – sont les plus complètes, il peut notamment permettre d'identifier des zones non documentées, donc non identifiées par les historiens. D'autre part, il indique parfois des différences non négligeables au sein de quartiers pourtant fondés au même moment suivant un mode de production identique [65].

Le croisement de ces critères avec les données du recensement dans les découpages les plus fins de la ville devrait permettre de véritablement inscrire les spécificités de la population dans l'espace urbain, non pas dans un espace indifférencié, défini seulement par des proximités ou des topologies particulières, mais dans un espace qualifié, composé de lieux caractérisés chacun par une histoire et par une forme spécifique. Ce croisement des données devrait livrer des résultats d'autant plus intéressants et plus pertinents que les limites des unités de compte correspondent mieux à celles des unités morphologiques ; or, cette correspondance est parfois complète.

[63] Les modalités et les dates de fondation de plusieurs quartiers des XVII[e] et XVIII[e] siècles sont bien documentées par N. Hanna, *op. cit.*, 1991.

[64] J.-L. Arnaud, *op. cit.*, 1998, p. 19 *sq.*

[65] Par exemple, le critère morphologique est particulièrement opératoire pour saisir les différentes parties qui composent le quartier Nasiriyya fondé sous Isma'il au début de l'année 1871. La surface des parcelles et l'emprise de la voierie y sont organisées de manière très hiérarchisée entre l'est et l'ouest; J.-L. Arnaud, *op. cit.*, 1998, p. 168-169.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Si la carte des limites administratives de la ville présente un intérêt certain, elle a aussi ses inconvénients et ses lacunes. Les limites administratives retenues pour le recensement du Caire en 1897 ne sont pas pertinentes pour délimiter un objet d'étude. Sans qu'une connaissance très intime du Caire de la fin du XIXe siècle soit requise, une lecture attentive des données du recensement montre que le gouvernorat du Caire constitue seulement une unité administrative et, qu'à ce titre, son périmètre correspond mal à celui de l'agglomération. Les difficultés rencontrées lors de la restitution des limites des *chiyakha* dans les zones situées au nord de la ville, en particulier dans le *qism* Choubra, illustrent bien cette mauvaise correspondance entre la limite de l'agglomération et celle du gouvernorat. Cette région comprend de nombreux secteurs à dominante rurale. Les établissements humains ont la forme de petits villages isolés qui ne constituent nullement un tissu urbain continu, ils ne comptent pas d'équipements particuliers et la proportion des agriculteurs y est bien plus forte qu'au centre de la ville [66]. Au contraire, vers l'ouest, sur la rive gauche du Nil, les quartiers de Guizeh et de Dokki, fortement urbanisés et agglomérés, ne font pas partie du gouvernorat mais de la province de Guizeh. Cette mauvaise adéquation des limites administratives avec celles de l'agglomération est illustrée par la manière dont les édiles découpent, au sein même des unités administratives, des périmètres plus opératoires pour la bonne gestion des services publics. Par exemple, le service chargé de la voirie du Caire étend son activité sur une partie de la rive gauche [67] tandis que vers le nord, il ne prend en charge qu'une partie des *qism* Choubra et Waïly [68].

Dans ce contexte, la constitution d'une base de données à même de rendre compte de l'organisation de la société dans l'espace urbain ne saurait se satisfaire des limites administratives du gouvernorat. Il s'avère maintenant nécessaire de définir un périmètre plus pertinent qui élimine les zones rurales et englobe l'ensemble des secteurs urbanisés [69].

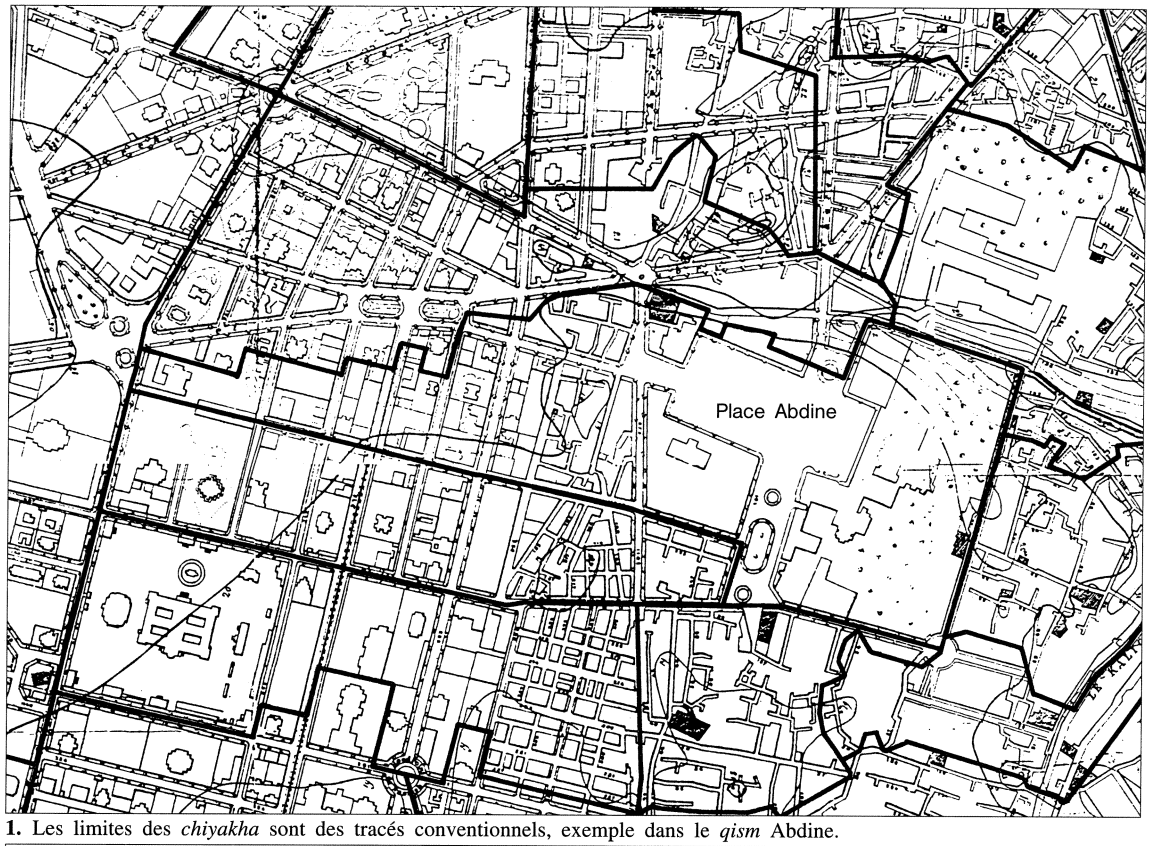
[66] *Plan général...*, 1896, *op. cit.* ; par exemple, 16% de la population masculine active de Choubra sont agriculteurs alors que cette proportion est de 3,5% dans le *qism* Mouski ; *Recensement général...*, *op. cit.*, 1898, p. 44-45.

[67] Ph. Gelat, *Répertoire général annoté de la législation et de l'administration égyptiennes*, Alexandrie, Lagoudakis, 6 vol., 1906 à 1910 : vol. 4, p. 334 et p. 392-395.

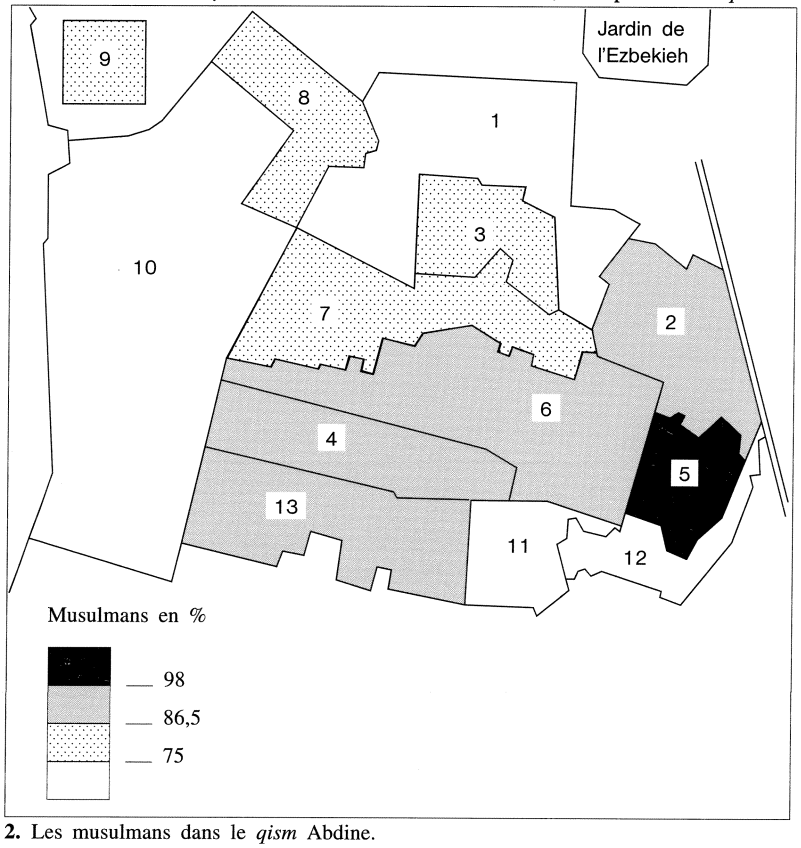
[68] En 1892, pour l'établissement d'un projet de drainage de la ville, on ne compte pour les *qism* Choubra et Waïly que 27 et 22 hectares. C'est-à-dire des surfaces très inférieures à leur étendue (plus de 600 hectares pour chacun). Ces surfaces extrêmement réduites montrent bien que seulement une partie – elle semble correspondre à peu de chose près à celle qui est urbanisée de manière continue – est prise en charge par l'administration. *Rapport de la commission internationale de l'assainissement du Caire*, Le Caire, Imprimerie nationale, 1892, p. 15.

[69] C'est l'objet d'un article à paraître dans les prochaines *Annales de géographie de Lyon*.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net



1. Les limites des *chiyakha* sont des tracés conventionnels, exemple dans le *qism* Abdine.

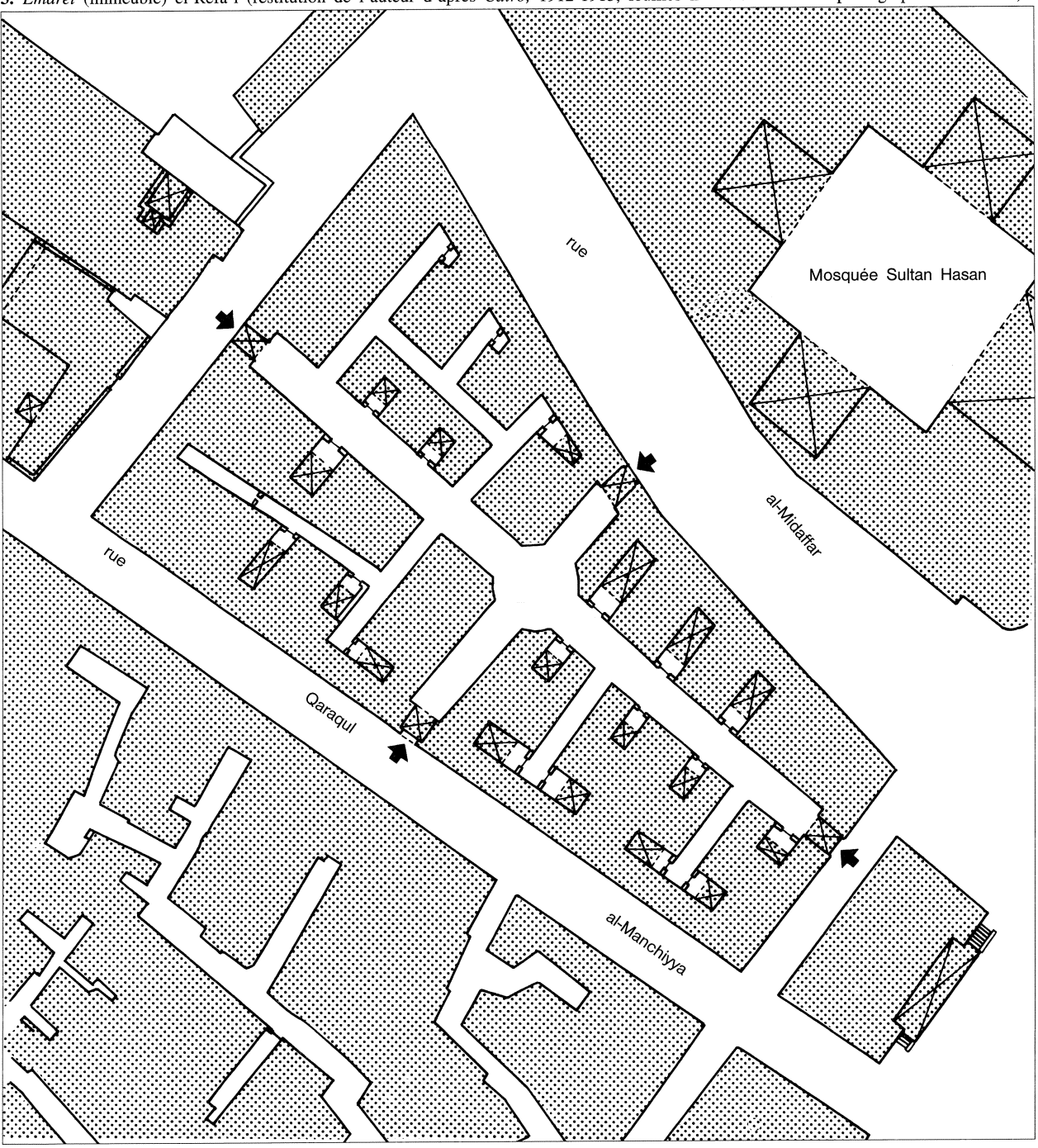


1. Game'h el-Kekhia w. el-Ismaïlia
2. Gheit el-Edda w. Kawadis
3. El-Fawala w. el-Saha
4. El-Cheikh Abdallah
5. Rahabet Abdine
6. El-Balaksa
7. El-Sawafa
8. Nisf Maarouf
9. El-Guezireh
10. Qasr el-Doubara w. Nisf Maarouf
11. Haret el-Sakkaïne
12. Darb el-Hammam w. Zir el-Muallaq
13. El-Guezireh el-Guedida

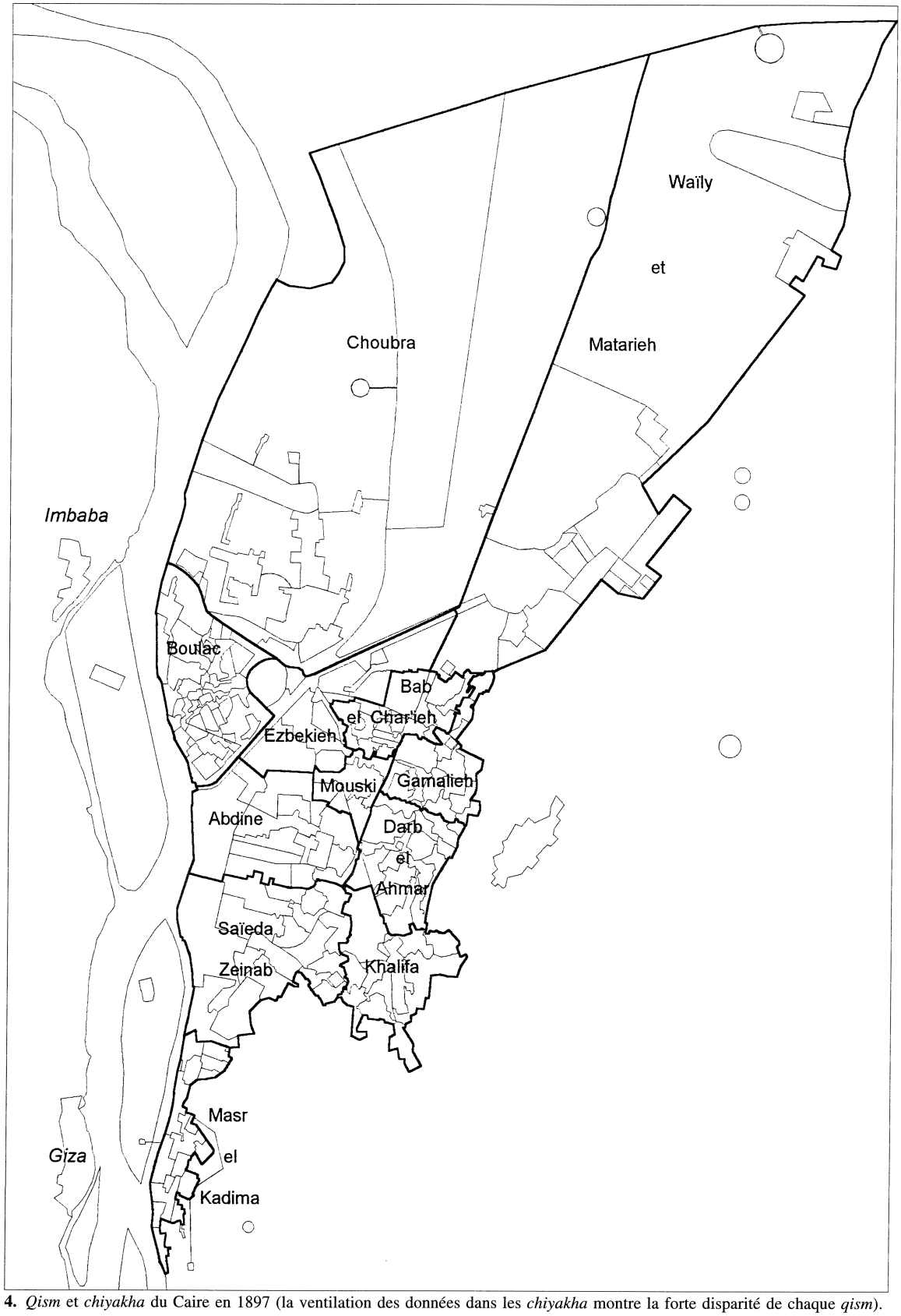
2. Les musulmans dans le *qism* Abdine.

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

3. *Emaret* (immeuble) el-Refa'ï (restitution de l'auteur d'après *Cairo,* 1912-1913, feuilles nos 42-J et 43-J et photographies anciennes).



AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net



4. *Qism* et *chiyakha* du Caire en 1897 (la ventilation des données dans les *chiyakha* montre la forte disparité de chaque *qism*).

AnIsl 32 (1998), p. 1-28 Jean-Luc Arnaud
Exploiter un recensement de la population. Le Caire à la fin du XIXe siècle.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net